Zones ou espaces repris à titre indicatif

Sont représentés à titre indicatif et non exhaustif:

* Protection de la nature et des ressources naturelles:

*loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*

Sont représentés à titre indicatif et non exhaustif:

* + « Art. 17 » - « biotopes protégés »:
    - Les biotopes protégés, en vertu de l’article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, sont représentés à titre indicatif et non exhaustif sur la partie graphique du PAG
    - Les structures et surfaces identifiées sur le plan ont été répertoriées sur base de l’ar-ticle 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.